

Pré-diagnostic

Inventaire hivernal et bibliographie

Parc photovoltaïque - La Baume-de-
Transit (26790)



CLIENT

NOM	
ADRESSE	85 rue de Richelieu – 75002 Paris
INTERLOCUTEUR	Matthieu EMERY – 07 63 55 39 43 – memery@altarea.com

ECR ENVIRONNEMENT

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION
09/12/2025	1	Rapport de pré-diagnostic : hiver

Rédacteurs	Contrôle interne
Anaïs Papet Chargé d'études 	Etienne KAPSA Chargé d'études 

SOMMAIRE

1	<u>ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION.....</u>	<u>3</u>
1.1	LOCALISATION DU PROJET	3
1.2	TYPOLOGIE D'HABITATS	5
1.3	ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....	6
2	<u>RESULTATS DE L'INVENTAIRE.....</u>	<u>9</u>
2.1	FLORE.....	10
2.2	AVIFAUNE	12
2.3	MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES).....	14
2.4	AMPHIBIENS.....	15

1 ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION

Dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de La Baume-de-Transit (26), la société ALTAREA a missionné ECR Environnement pour la réalisation d'un pré-diagnostic comprenant un inventaire de terrain ainsi qu'une étude de contextualisation et bibliographique.

Un **inventaire hivernal** a été réalisé le **02/12/2025**. Il portait sur les groupes taxonomiques potentiellement détectables à cette période de l'année. Bien que la saison ne soit pas favorable à l'ensemble des groupes faunistiques, toute espèce observée a été notée.

1.1 Localisation du projet

Le site envisagé pour la réalisation du projet est d'une superficie de **4.8 hectares** sur une parcelle viticole abandonnée. Le site d'implantation se trouve en zone rurale agricole à 128 mètres d'altitude sur la commune de La Baume-de-Transit.

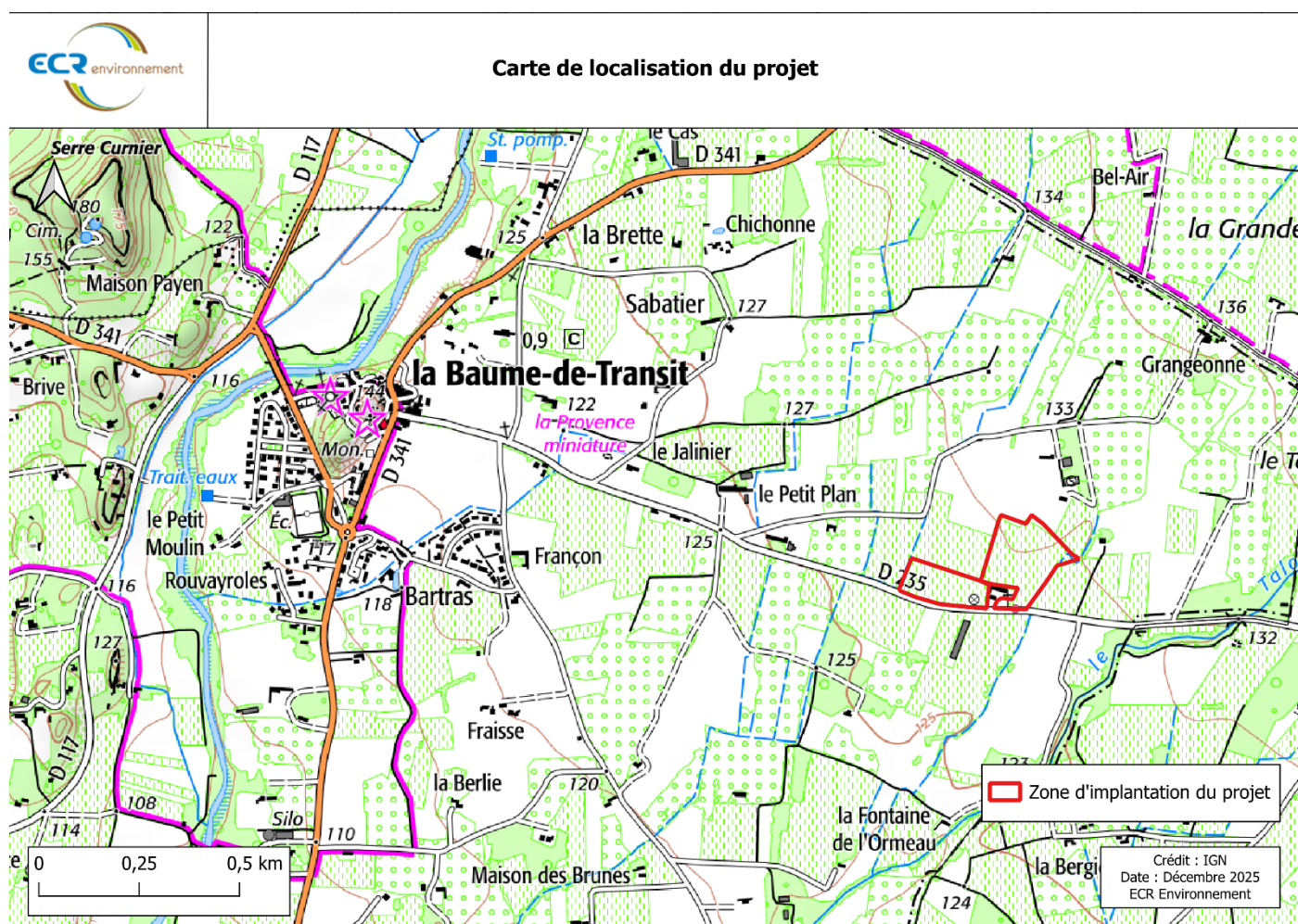


Figure 1 : Localisation du site d'étude (extrait carte IGN)



Figure 2 : Carte de localisation du site d'implantation

1.2 Typologie d'habitats

Le site d'implantation est constitué de parcelles viticoles abandonnées qui forment aujourd'hui une jachère (I1.53). Cette jachère est progressivement colonisée par des ligneux, formant des zones buissonnantes, d'arbustes et de ronces. La parcelle à l'est (I2.3) est composée essentiellement d'une végétation herbacée, avec quelques chênes pubescents (*Quercus pubescens*).

La composition végétale des parcelles de vignes abandonnées (I1.53), ayant à la fois une strate arbustive et une strate herbacée, est favorable à l'avifaune ainsi qu'à la micro et mésofaune qui peuvent y trouver refuge et nourriture.

Ces éléments paysagers sont cartographiés dans la typologie d'habitat EUNIS de niveau 3 :



Figure 3 : Typologie d'habitats (EUNIS)

1.3 Espaces naturels remarquables

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages d'intérêts écologiques et d'inventaires du patrimoine naturel** : il s'agit des zonages qui ne sont ni protégés, ni opposables, mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Les zonages protégés du patrimoine naturel** : différentes modalités permettent de protéger un espace. Les 3 premières modalités concernent des espaces protégés mais non opposables. La dernière modalité définit quant à elle les zonages réglementaires opposables.
 - Protection au titre d'un texte international ou européen : il s'agit des Réserves de Biosphère ainsi que des Zones Humides d'importance internationale répertoriées dans la convention de Ramsar ;
 - Protection conventionnelle : il s'agit des sites Natura 2000 composés des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Grands Sites de France et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Protection par la maîtrise foncière : il s'agit des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et les Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (CEN). Il existe également des Espaces Naturels Sensibles (ENS), acquis ou gérés par les départements ;
 - Protection réglementaire : il s'agit des zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'ouvrages tels que des travaux de terrassements peuvent être contraints voire interdits. On y compte les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB), les Arrêtés préfectoraux de Protection des Habitats Naturels (APHN), les Parcs Nationaux (PN), les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage, les Réserves Biologiques Intégrales et Dirigées, les Réserves Naturelles (RN) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Le tableau et la carte suivante permettent de recenser les différents zonages de protection, d'inventaires ou d'intérêt écologique présents sur du site d'implantation jusqu'à son aire d'étude éloignée (5 km).

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des espaces d'intérêt écologique ou réglementaire situés dans les 5km autour de la zone d'implantation

Statut du périmètre	Dénomination	Distance au projet
ZNIEFF Type 2	Plaine de Valrés / Visan (841115100)	750 mètres au sud du site d'implantation
ZNIEFF Type 2	Collines sableuses du Tricastin et plaine d'avril (820004274)	2300 mètres au nord du site d'implantation
ZSC (N2000)	Sables du Tricastin (FR8201676)	1500 mètres au sud d'implantation



ZNIEFF

Aucune ZNIEFF n'est dans l'emprise du projet. Cependant deux ZNIEFF de type 2 se trouvent dans l'aire d'étude éloignée ; **Plaine de Valréas/Visan (841115100)** et **Collines sableuses du Tricastin et plaine d'avril (820004274)**.

La présence de ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée ne représente **pas de contrainte réglementaire particulière**. Elles sont identifiées ici comme révélatrices du **potentiel écologique** des environs du site d'implantation. Elles incitent à être particulièrement vigilant lors de la recherche d'espèces à enjeux.

NATURA 2000

Le site d'implantation du projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site Natura 2000. Toutefois, une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** est présente dans l'aire d'étude éloignée : **Sables du Tricastin (FR8201676)** à environ 1500 mètres à l'ouest du site d'implantation.

La zone d'implantation du projet n'est pas dans l'emprise de sites Natura 2000. Une **ZSC est située au plus proche à 1500 mètres du site d'implantation**. Une attention particulière doit donc être portée aux habitats et aux espèces détectés lors des inventaires et ayant justifié la création de ce site Natura 2000.

ENS

Aucun ENS n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

Ramsar

Aucun site Ramsar n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

PNR

Aucun PNR n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

APHN

Aucun APHN n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

APB

Aucun APB n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

PN

Aucune RB et RNR n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

RN et RNR

Aucune RB et RNR n'est présent sur le site d'implication du projet et son aire d'étude éloignée.

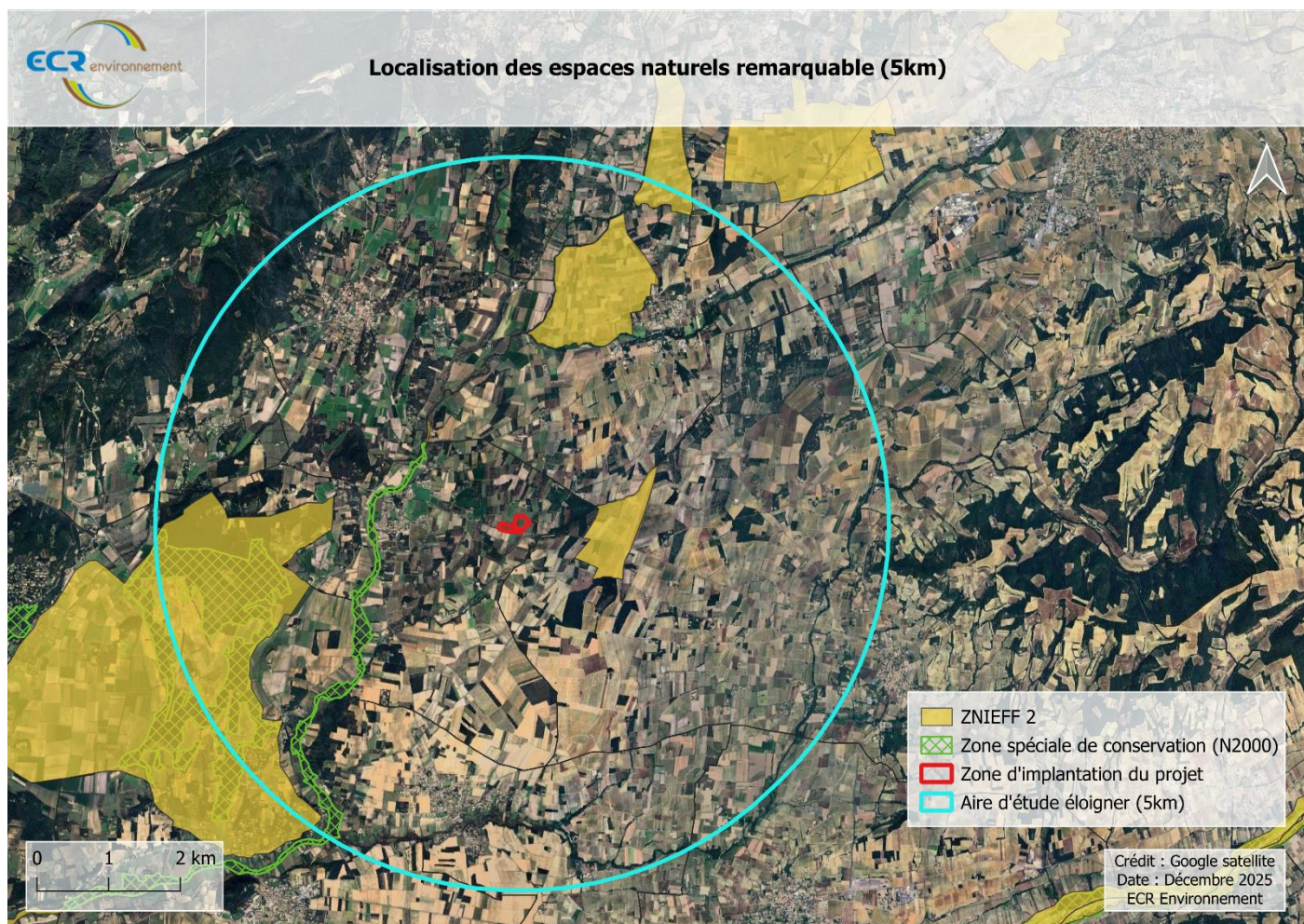


Figure 4 : Carte de localisation des espaces naturels remarquables

2 RESULTATS DE L'INVENTAIRE

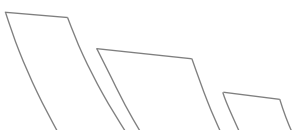
Les ressources bibliographiques mobilisées pour ce pré-diagnostic proviennent uniquement de la plateforme Biodiv'Aura expert qui mentionne **1 donnée** correspondant à un **Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)** situé à proximité de rivière « La Talobre », dans le périmètre de **500 mètres** autour du projet.

Seules les données des quinze dernières années ont été conservées et uniquement les groupes présentant des données d'inventaires ou bibliographiques sont présentés ci-contre.

L'inventaire faunistique et floristique ayant été réalisé en période hivernale, les listes d'espèces présentées ci-dessous reflètent imparfaitement les enjeux écologiques de la zone d'implantation. En effet, la plupart des espèces végétales étant en dormance à cette période, les éléments nécessaires à leur identification et à leur détection ne sont pas accessibles.

Dans ce rapport, les espèces citées comme « remarquables » sont entendues comme les espèces soit :

- **A statut de conservation défavorable ($\geq$ vulnérable), quelle que soit l'échelle**
- **Protégées régionalement ou nationalement (sauf avifaune)**
- **Figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux**
- **Figurant à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore**



2.1 Flore

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées, **lors de la prospection de terrain**. Les espèces exotiques envahissantes de la région Rhône-Alpes sont également précisées.

Tableau 2 : Liste de la flore recensées sur le terrain

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation		Statuts de Protection			Autre statuts		EEE Rhône-Alpes
		LRF	LRAURA	DH	Protection	CNPN	ZNIEFF	PNA	
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	LC	LC						
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	LC	LC						
Biscutelle commune	<i>Biscutella laevigata</i>	DD	LC						
Buisson ardent	<i>Pyracantha coccinea</i>	DD	NE						EEE
Psoralée bitumineuse	<i>Bituminaria bituminosa</i>	LC	LC						
Calament népéta	<i>Clinopodium nepeta</i>	LC	LC						
Carline commune	<i>Carlina vulgaris</i>	LC	LC						
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	LC	LC						
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	LC	LC						
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	LC	LC						
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	LC	LC						
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	LC	LC						
Euphorbe des moissons	<i>Euphorbia segetalis</i>	LC	LC						
Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>	LC	LC						
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	LC	LC						
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	LC	LC						
Genévrier oxycèdre	<i>Juniperus oxycedrus</i>	DD	LC						
Inule conyze	<i>Inula conyza</i>	LC	LC						
Laitue effilée	<i>Lactuca viminea</i>	LC	LC						
Lamier amplexicaule	<i>Lamium amplexicaule</i>	LC	LC						
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	LC	LC						
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i>	LC	LC						
Molène à feuilles sinuées	<i>Verbascum sinuatum</i>	LC	LC						
Paliure épine-du-Christ	<i>Paliurus spina-christi</i>	LC	LC						
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	LC	LC						
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	NE	LC						
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	LC	LC						
Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>	LC	LC						
Spartier à tiges de jonc	<i>Spartium junceum</i>	LC	LC						
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	NE	NE						EEE

LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRF : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée ; DH : Directive Habitat Faune Flore ; An : Annexe ; Art. : article ; PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; CNPN : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; PNA : Plan National d'Action, PI : Période d'inventaire, H : Hiver ; PP : Printemps Précoce ; PT : Printemps Tardif ; E : Été ; A : Automne ; Ab : Abondance, 1 : Peu abondant ; 2 : Abondant ; 3 : Très abondant ; EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

Au cours de l'inventaire hivernal mené le **02/12/2025**, **30 espèces végétales** ont été **déterminées avec certitude**. Parmi ces espèces, **aucune ne représente un enjeu de conservation et de protection** particulier. Mais **2 espèces** sont classées comme **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** dans la région AURA¹.

- **Le Buisson ardent** : l'espèce est une EEE émergente dans la région. Assez rare actuellement, elle peut cependant présenter des populations denses localement et est reconnue comme invasive sur certains territoires géographiques. Il est relativement peu présent sur la zone d'implantation du projet, avec une répartition dispersée.
- **La Vergerette du Canada** : cette espèce se reconnaît grâce à sa rosette de feuilles en forme de spatule. C'est une EEE avérée et commune dans la région. Sa prolifération a un impact négatif fort sur les espèces indigènes et les habitats naturels (Cf cotation de Lavergne). Elle est actuellement peu présente sur la parcelle, mais des travaux de défrichage en période de fructification risqueraient de la favoriser au détriment des autres espèces indigènes.

Compte tenu de la faible densité d'Espèces Exotiques Envahissantes observées sur la parcelle, un arrachage manuel peut être envisagé en période de croissance des jeunes plants vers juin-juillet. A cette période, le système racinaire de la plante est encore peu développé, ce qui facilite son arrachage. Sinon une intervention mécanique avec un travail du sol (peu profond), entre avril et juin, de manière localisée peut s'avérer efficace. En dernier recours, un traitement de désherbage thermique utilisé localement peut être envisagé, puisque cette plante est résistante aux désherbants chimiques. La Vergerette du Canada peut réaliser plusieurs cycles de floraison jusqu'à octobre ; des éventuelles repousses sont à surveiller après le traitement.

Tableau 3 : Tableau détaillé des espèces exotiques envahissantes recensées sur le terrain

Nom	Statut	Habitats colonisés dans l'aire d'étude	Nuisances	Risque de prolifération
Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i>	Espèce exotique sur liste d'observation	Jachères (I1.53) et Zones de jardins abandonnés récemment (I2.3)	Capacité de dispersion élevée, impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques importants	Fort
Buisson ardent <i>Pyracantha coccinea</i>	Espèce exotique implantée	Jachères (I1.53)	Faible capacité de dispersion, impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques jugés faibles à moyens	Faible à moyen
Fort : Espèces exotiques envahissantes avérées ; Moyen à fort : Espèces exotiques envahissantes potentielles ; Faible à moyen : Espèces exotiques envahissantes émergentes ; Faible : Espèces exotiques envahissantes émergentes, à risque invasif élevé ; Très faible : Espèces exotiques envahissantes émergentes, à risque invasif intermédiaire				

¹ DEBAY P., LEGLAND T., PACHE G., 2020 – Liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes, bilan de la problématique végétale invasive en Rhône-Alpes. Conservatoire botanique national alpin, 44 p.



2.2 Avifaune

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées **lors de la prospection de terrain**.

Tableau 4 : Liste de l'avifaune inventoriée

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection			Autres statuts	
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DO An.I	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	LC	LC	VU		Art.3		AURA	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	LC	NT	NT					
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC	LC	LC	LC	OUI	Art.3			
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LC	LC	EN	VU		Art.3	OUI	AURA	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	LC	VU	LC		Art.3			
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	LC	LC	VU	LC		Art.3			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	LC	LC					
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	LC	LC					
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Fauvette mélanocéphale	<i>Curruca melanocephala</i>	LC	LC	NT	LC		Art.3		AURA	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	LC	NT					
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	LC	LC					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	LC	LC					
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	LC	LC					
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	LC	LC	VU		Art.3			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	LC	VU	NT		Art.3			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3			
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LC	LC	VU	VU		Art.3			

LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRF : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée ; DO : Directive Oiseaux ; An. : Annexe ; Art. : article ; PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; CNPN : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; PNA : Plan National d'Action

Au cours de l'inventaire hivernal mené le **02/12/2025**, **29 espèces d'oiseaux ont été inventoriées, dont 7 espèces d'oiseaux remarquables** dans l'aire d'étude immédiate ou à ses abords. Le site d'implantation du projet représente une zone de repos et d'alimentation pour ces espèces en période hivernale. Parmi ces oiseaux, 4 pourraient être potentiellement nicheuses. Ainsi, l'enjeu de conservation sur le site serait plus important pour ces espèces.

- **Le Chardonneret élégant** : 3 individus entendus sur la parcelle à l'ouest du site d'implantation
- **La Cisticole des Joncs** : 1 individu observé posé sur la parcelle à l'ouest du site d'implantation
- **Le Serin cini** : 2 individus observés posés sur le site d'implantation sur la parcelle au nord
- **Le Verdier d'Europe** : au moins 3 individus détectés au cri au sud

La cartographie ci-dessous localise les **29 espèces d'oiseaux** détectées le **02/12/2025** :

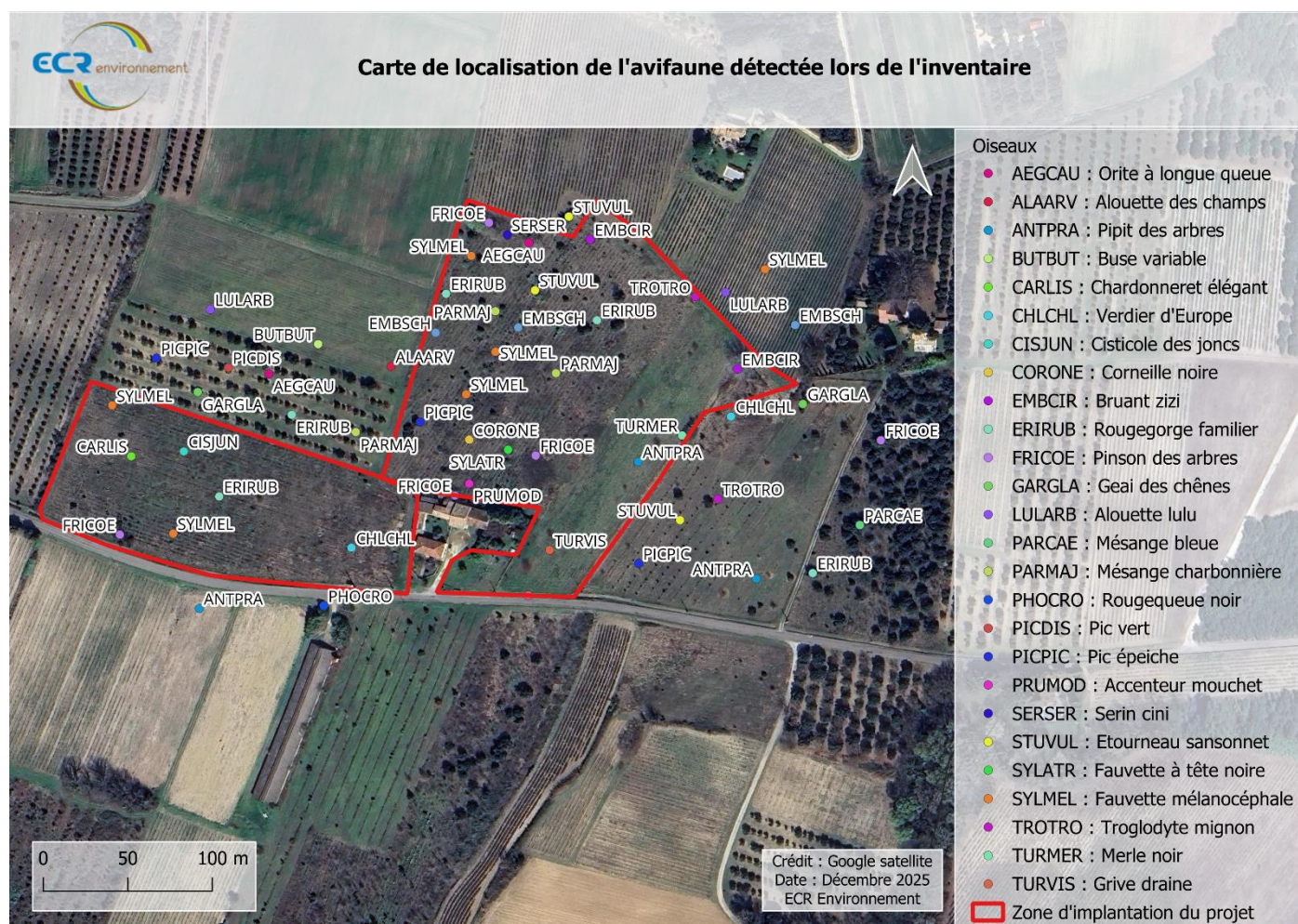


Figure 5 : Carte de localisation de l'avifaune inventoriée

2.3 Mammifères (hors chiroptères)

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées **lors de la prospection de terrain**.

Tableau 5 : Liste des mammifères recensés sur le terrain

Nom commun	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection			Autres statuts	
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DH	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA
Sanglier d'Europe	<i>Sus scrofa</i>	LC	LC	LC	LC					
Lièvre d'Europe	<i>Cervus elaphus</i>	LC	LC	LC	LC					

LRM : liste rouge mondiale ; LRE : liste rouge européenne ; LRF : liste rouge nationale ; LRR : liste rouge régionale ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluée ; DO : Directive Oiseaux ; An. : Annexe ; Art. : article ; PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; CNPN : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; PNA : Plan National d'Action

Au cours de l'inventaire hivernal mené le **02/12/2025**, **des traces et indices révélant la présence de mammifères** ont été recensés. De nombreuses coulées ont été observées sur les parcelles viticoles abandonnées. Un gîte à Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ainsi que des traces de Sangliers d'Europe (*Sus scrofa*) ont été géolocalisés.

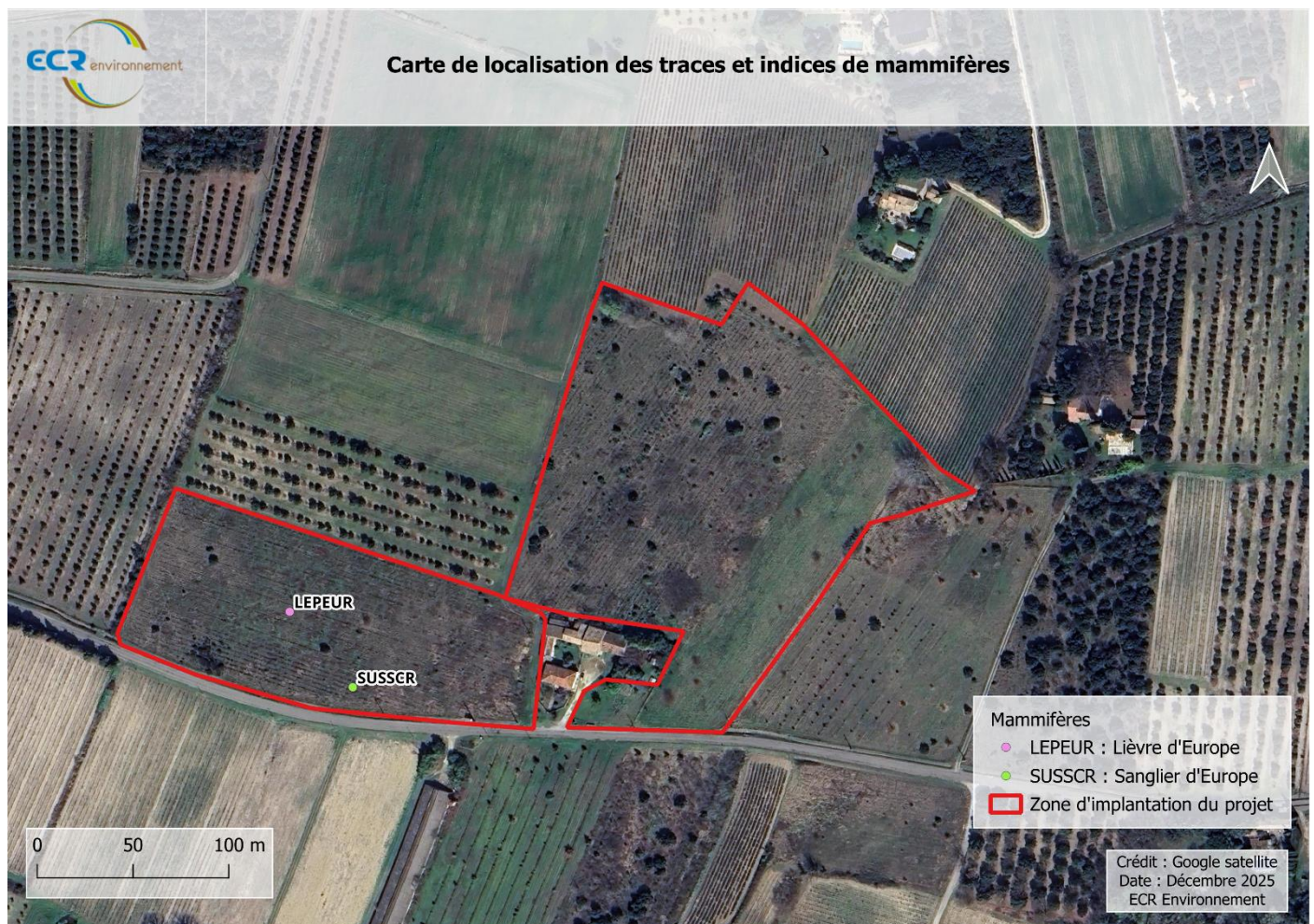


Figure 6 : Carte de localisation des traces et indices de mammifères inventoriés

2.4 Amphibiens

Bibliographie

La bibliographie locale (Biodiv'Aura) mentionne la présence du **Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)**, l'espèce a été recensée par la LPO AURA à 420 mètres du site d'implantation du projet.

Cette espèce est remarquable, puisqu'elle est protégée nationalement par l'article 2 de l'arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens protégés sur le territoire national, qui vise à préserver à la fois les individus et leurs habitats.

Les habitats de la ZIP ne paraissent pas à priori favorables à l'espèce mais celle-ci est susceptible de transiter en limite sud de la ZIP en empruntant les fossés longeant la route.

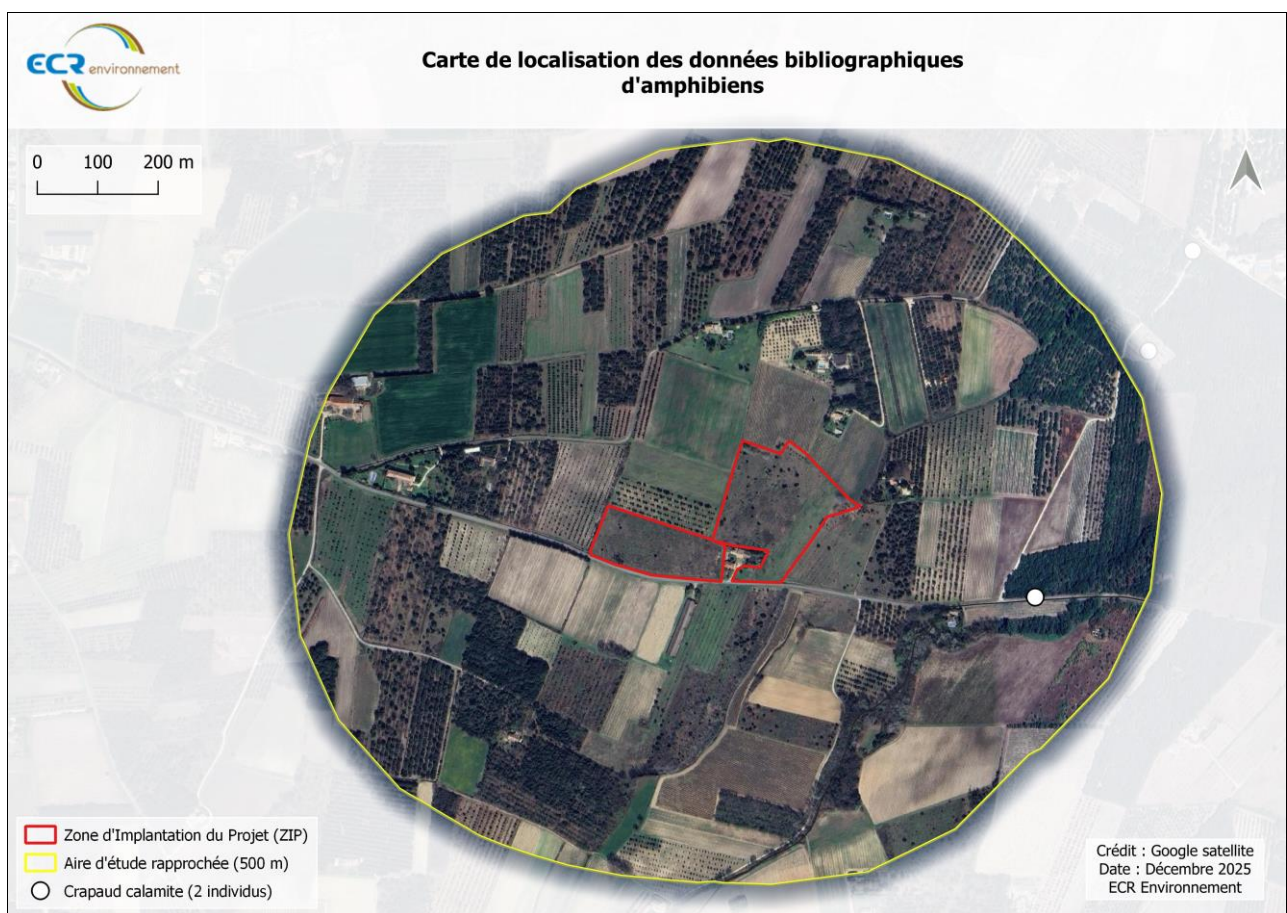


Figure 7 : Carte de localisation des données bibliographiques d'amphibiens

Tableau 6 : Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection			Autres statuts	
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DH	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	LC	LC	LC	LC		Art.2			

LRM : liste rouge mondiale ; **LRE** : liste rouge européenne ; **LRF** : liste rouge nationale ; **LRR** : liste rouge régionale ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacé ; **LC** : préoccupation mineure ; **DD** : données insuffisantes ; **NA** : non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DH** : Directive Habitat Faune Flore ; **An** : Annexe ; **Art.** : article ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **CNPN** : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; **ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; **PNA** : Plan National d'Action, **PI** : Période d'inventaire, **H** : Hiver ; **PP** : Printemps Précoce ; **PT** : Printemps Tardif ; **E** : Eté ; **A** : Automne ; **Ab** : Abondance, **1** : Peu abondant ; **2** : Abondant ; **3** : Très abondant ; **nR** : Non Reproducteur ; **Rpo** : Reproducteur Possible ; **Rpr** : Reproducteur probable ; **R** : Reproducteur certain.
 Espèces uniquement citées dans la bibliographie (500 m autour du projet)

De manière générale, le site paraît intéressant pour la biodiversité, en particulier sur l'habitat I1.53 « Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles » occupant la partie ouest du site. De par la présence d'une diversité de strates, cet habitat offre une capacité d'accueil importante et une diversité de sources de nourritures et d'abri en toutes saisons. Les espèces d'oiseaux remarquables détectées en hiver peuvent potentiellement être trouvées nicheuses en période printanière. La présence d'espèces végétales annuelles et vivaces permet une source de nourriture nécessaire à la survie des espèces et ce à toute saison.

En revanche, il apparaît à priori que la partie est du site correspondant à l'habitat I2.3 « Zones de jardins abandonnées récemment » et s'étendant sur une surface d'environ 1 ha présente peu de potentialité d'un point de vue écologique.

Réserves sur le contenu du rapport :

Il convient de rappeler que les enjeux ne sont pas évalués ici car il n'est pas possible de les déterminer de façon définitive sur la base du seul passage hivernal, les données relatives à la reproduction des espèces n'ayant pas été recueillies.

L'inventaire hivernal ne permet pas non plus d'apporter d'informations sur les migrateurs (transsahariens par exemple) dont certains sont susceptibles d'utiliser les habitats de la ZIP pour se reproduire (Pies-grièches notamment).

Par ailleurs, les habitats observés sur la ZIP paraissent potentiellement favorables aux reptiles (par exemple Coronelle girondine, Couleuvres verte et jaune, à échelons, de Montpellier et d'Esculape, Lézards des murailles et Lézard à deux raies) et à certaines espèces de flore.

Un inventaire hivernal ne permet pas de vérifier la réalité de ces potentiels.